



Placement sous curatelle

Par Johndo

Bonjour,

Ma grand mère a passer la barre des 80ans, et cela fait déjà une dizaine d'année que je gère tout pour elle.. Financier, immobilier etc .. Mon père qui vit à ses crochets ponctionné énormément son argent sans son accord direct (forcing, vol etc..)

Ma grand mère a encore toute ça tête, bien qu'à 80ans passé elle commence à négliger certaines choses.

Avec son accord, puis-je la placer sous curatelle ? Afin de la protéger sur les années à venir ?

Merci à vous

Par chaber

Bonjour

la réponse vous est apportée par le site ci-dessous

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23595>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23595
[/url]